

MAIRIE de



Tel 05.55.75.80.23

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le **03 JUIN 2025**

ID : 087-218710705-20250602-PM_2025_20-AR

PM-2025/20

EXTRAIT

ARRETES du MAIRE

PERMANENT

Arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Madame la Maire de la Commune de Nieul (Haute Vienne) :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2225-1 et suivants, L. 2213-32 et R. 2225-1 et suivants,
- Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-759 du 15 novembre 2021 approuvant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Haute-Vienne (RDDECI 87),
- Considérant que la Maire de la Commune de Nieul assure la DECI sur son territoire de compétence,
- Considérant que, dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article R. 2225-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire a vocation à notamment fixer la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau identifiés pour l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources,
- Considérant que cette mission peut être réalisée à l'aide des informations disponibles à partir de la base de données départementale mise à la disposition de la Commune par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) par l'intermédiaire du logiciel HYDRAWEB,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Définition du territoire de compétence

Le présent arrêté sera applicable sur la Commune de Nieul dès qu'il sera exécutoire.

ARTICLE 2 : Inventaire des points d'eau incendie

Les points d'eau incendie publics et privés concourant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) du territoire de compétence et des sites particuliers sont répertoriés dans l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Mise à jour des données

Les échanges d'informations entre les différents acteurs de la DECI concernant les actions de maintenance, de contrôles techniques ainsi que les états de disponibilité et d'indisponibilité s'effectuent par l'intermédiaire de :

- la transmission des fiches types, portées en annexe du RDDECI 87, envoyées de préférence par courriel (prevision@sdis87.fr), à défaut par courrier.

PERMANENT

**Arrêté communal de
Défense Extérieure Contre
l'Incendie
(DECI)

Affiché en Mairie le : 3 juin 2025

Certifié exécutoire le 3 juin 2025
compte-tenu de sa publication et de
sa transmission à la Préfecture de la
Haute-Vienne le 3 juin 2025

À Nieul, le 3 juin 2025
La Maire,
Béatrice TRICARD



ARTICLE 4 : Modalités de réalisation des contrôles techniques périodiques

Les contrôles techniques périodiques sont effectués selon les dispositions du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Haute-Vienne (RDDECI 87).

Compte-tenu de la convention (et de ses annexes) de concession de la desserte en eau potable, conclue en 1976 entre la Ville de Limoges (Haute-Vienne) et la Commune de Nieul dont l'exécution est poursuivie par la Communauté Urbaine Limoges Métropole (CULM) depuis le 1^{er} janvier 2019, ces contrôles sont réalisés par la CULM. La périodicité des mesures de débits et pressions des hydrants est fixée à 5 ans maximum par le RDDECI 87.

Les contrôles techniques périodiques seront réalisés dans leur globalité de manière quinquennale.

ARTICLE 5 : Notification

Une copie du présent arrêté sera notifiée au Préfet de la Haute-Vienne et au SDIS.

ARTICLE 6 : Exécution

La Maire est chargée, sous l'autorité du Préfet de la Haute-Vienne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges (Haute-Vienne) compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

À Nieul, le 2 juin 2025

La Maire,

Béatrice TRICARD



Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le **03 JUIN 2025**

ID : 087-218710705-20250602-PM_2025_20-AR